

## HONORAIRES DE NEGOCIATION

(Barème en vigueur en date du 23 FEVRIER 2023)

(Honoraires à la charge de L'ACQUEREUR, du LOCATAIRE ou du BAILLEUR)

APPLICATION DES HONORAIRES AFFICHES (Art2. Arrêté du 10 Janvier 2017)

### ➔ MANDAT EXCLUSIF

De 0 à 79 999 euros	4 000 euros TTC
De 80 000 euros à 249 999 euros	5.5% TTC
De 250 000 euros à 499 999 euros	4.5% TTC
De 500 000 euros à 999 999 euros	3.5% TTC
A partir d'1 000 000 euros	2.5% TTC

### ➔ MANDAT SIMPLE

De 0 à 79 999 euros	5 000 euros TTC
De 80 000 euros à 249 999 euros	6% TTC
De 250 000 euros à 499 999 euros	5% TTC
De 500 000 euros à 999 999 euros	4% TTC
A partir d'1 000 000 euros	3% TTC

### ➔ VENTE PARKING, CAVE, GARAGE

Forfait de	2 000 euros TTC
------------	-----------------

### ➔ LOCATION (Maison, Appartement, Garage)

#### LOCATAIRE :

8 euros du m<sup>2</sup> pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.

3 euros du m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux

#### BAILLEUR :

8 euros du m<sup>2</sup> pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.

3 euros du m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux

50 euros de frais d'entremise.

### ➔ ESTIMATION

Voir condition en agence	250.00 euros TTC
--------------------------	------------------

